

Compte rendu du Conseil d'administration de l'EWETA  
15 mars 2011

[Administrateurs présents et excusés](#)

Membre invité

Anne Peters, Directrice de l'ETA l'Entraide par le travail (88)

Pour le secrétariat EWETA

Sognia Angelozzi

Elisabeth Habimana,

Linda Benet,

Lieu : Agence Dexia de Bouge

---

Ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 janvier 2011
2. Bilan et compte d'exploitation 2010 – budget 2011 : présentation
3. Dossiers en cours :
  - Présentation du cahier de revendications sectorielles du front commun syndical
  - Accords Non Marchand : suivi en SCP
  - Contrats d'entreprise : point de la situation
  - Plan de relance : état d'avancement des projets
  - Outplacement : point de la situation
4. Restructuration des organes de gestion de l'EWETA : suivi de la décision du CA du 18 janvier 2011
5. Divers
  - Séminaire sur les emplois verts organisé par PLS pour les ETA wallonnes le 29 mars 2011
  - Séminaire sur les marchés publics organisé par UNIPSO le 25 mars 2011
  - Fonds Expérience professionnelle : demande de prolongation de 6 mois

---

Approbation du [Procès verbal du 18 janvier 2011](#)

Correction à apporter au point « Restructuration des organes de gestion de l'EWETA : proposition du groupe de travail du 7 janvier 2011 » : ... « L'assemblée générale restera l'organe de décision souverain. » devient « L'assemblée générale restera l'organe de décision statutaire de l'association et son conseil d'administration aura pleins pouvoirs ».

Moyennant cette rectification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

[Bilan et compte d'exploitation 2010 - budget 2011](#)

Présentation par le trésorier de l'EWETA, Monsieur Eric Chardon

Ces comptes ont été supervisés également par le vérificateur aux comptes, M. Danvoye.

En résumé les comptes génèrent un bénéfice mais au niveau du fonctionnement on observe un déficit. Par prudence une réduction de valeur a été actée dans les comptes.

Au niveau du bilan le résultat est positif car les fonds propres ont augmenté en raison du licenciement de 2 travailleurs.

Le Président annonce la dissolution de l'ASBL ODETA car d'une part les comptes de l'ASBL sont déficitaires et d'autre part aucune piste optimiste d'évolution de la situation n'est envisageable.

Monsieur Léon-Maurice Haulet, Administrateur de ODETA a été mandaté par l'assemblée générale statutaire ODETA réunie le 15 mars, pour mettre la société en liquidation et pour licencier son personnel par remise d'un préavis de 3 mois presté prenant cours le 1er avril 2011.

Le secrétariat a demandé le transfert des points APE attribués pour l'emploi de Madame Antonietta Leone au sein de ODETA vers l'EWETA. Une décision est attendue vers le mois de juin 2011. Sera alors envisagé, en

fonction de la réponse obtenue, de la situation financière de l'EWETA et des besoins des membres de la fédération, le renforcement du secrétariat.

Monsieur Van Sandwijk estime qu'il faut davantage penser autrement l'avenir de l'EWETA, les services nécessaires aux membres et les compétences du personnel pour y parvenir.

---

#### Dossiers en cours

- Présentation du [cahier de revendications sectorielles du front commun syndical](#)

Les points composant le cahier de revendications 2011-2012 reçu en réunion de SCP 327.03 de ce 15 mars sont présentés aux administrateurs

Voici ce que nous avons relevé parmi ces points de revendications :

- Points réalisables sans coût direct pour les employeurs et reductibles par CCT  
ex : les CCT Prépension, la CCT Efforts de formation, la CCT Crédit temps.
- Points qualitatifs sans coût direct pour les employeurs  
ex : statut de la D.S, groupe de travail sur l'aménagement de fin de carrière pour les travailleurs âgés, formation alphabétisation, augmentation des emplois en cellule de maintien.
- Points quantitatifs avec coût direct pour les employeurs à recadrer dans une vision globale et plus dynamique des réalités de terrain des ETA  
ex : pouvoir d'achat (augmentation salariale, prime de fin d'année et chèques repas), frais de déplacement, assurance hospitalisation

Afin d'étayer les arguments des représentants de la fédération en SCP sur base de ceux des acteurs de terrain, un questionnaire portant sur les points contenus dans ce cahier sera adressé aux membres.

Il faudra, dans le même ordre d'idées, recueillir l'avis des membres qui ont une concertation sociale structurée au sein de leur ETA (notamment les 11 ETA actuellement concernées par la CCT sectorielle) pour dénombrer les problèmes qu'ils rencontrent et pouvoir les mettre en exergue lors des futures négociations avec le banc syndical.

Après mûre réflexion, les administrateurs s'accordent pour adopter la stratégie suivante :

- Créer un débat qualitatif plutôt que quantitatif
- Demander l'assouplissement des revendications qui telles que présentées ne pourraient que recevoir un refus systématique de la part des employeurs tant elles sont « académiques » et de ce fait non pensées en fonction de la situation économique difficile que traverse le secteur à l'heure actuelle.
- Aborder les points de revendications dans un ordre différent de celui présenté (en fonction des priorités des ETA et non de celles que les OS voudraient leur imposer)
- Nuancer les débats, notamment face aux demandes qui ont une incidence sur le pouvoir d'achat des travailleurs, en demandant l'adaptation des demandes en fonction des situations économiques locales existantes

Une séance d'information sur l'évolution des débats liés au cahier de revendications en SCP 327.03, ouverte à tous les représentants des ETA, sera organisée et programmée pour le 19 avril 2011.

Il faut rester vigilant sur le morcellement qui est opéré ; il faudrait qu'on ait une politique plus harmonieuse (faire un cadastre de ce qui est déjà appliqué dans les ETA pour nos représentants en SCP)

- Accords Non Marchand : suivi en SCP

2 applications pour notre secteur :

1. La prime de fin d'année complémentaire

Les modalités d'octroi doivent être discutées en SCP. Il s'agira d'une prime forfaitaire égale pour tous les travailleurs proratisée suivant le temps de travail. Celle-ci devra être entièrement couverte par l'enveloppe y affectée.

2. La formation

Nous continuerons à revendiquer que l'enveloppe affectée à notre secteur soit gérée par les employeurs ou la fédération patronale et non en concertation avec les organisations syndicales au niveau sectoriel

- Contrats d'entreprise : point de la situation

Les modifications de l'Arrêté consisteront à :

1. Assouplir la législation actuelle en simplifiant les contraintes imposées par l'AWIPH que ce soit dans le document qui scelle les relations commerciales entre l'ETA et le client, que les données administratives à transmettre à l'Agence.
2. Réfléchir à l'évolution du contrat d'entreprise dans le secteur et son rôle au niveau de l'insertion des travailleurs les plus aptes dans le milieu ordinaire

- Quota d'heures : point de la situation

Il s'agit également d'une modification de l'Arrêté envisagée par l'AWIPH.

Cette proposition vient de nos représentants en CEFE et vise à transformer les quotas d'emplois subsidiés en production de quotas-personnes par ETA en quotas-heures global. Il s'agirait de partir du nombre d'heures actuellement prestées augmenté d'une marge, de ne pas limiter initialement un quota par ETA, mais une fois un certain volume d'heures atteint sur l'ensemble des ETA (ex 95 %) , de figer alors les situations par ETA pendant un certain temps.

Le système de quotas individuels actuel ne permet pas l'épuisement du quota général qui pénalise les ETA et en cas de hausse d'emploi, et en cas de baisse.

Pour l'encadrement, cela ne changerait rien à la règle déjà appliquée puisqu'elle est fonction du nombre réel de personnes occupées à la production.

Par rapport aux 3 sections de quotas actuelles, l'idée serait de ne proposer plus qu'un seul quota. le conseil d'administration demande de veiller à ce l'embauche de travailleurs avec un handicap lourd ne soit pas pénalisée par cette mesure.

- Plan de relance : état d'avancement des projets

Souhait de pouvoir avoir connaissance de l'évolution des projets et d'organiser une séance d'informations entre nous.

SAW-b a contacté l'EWETA pour lui proposer une information sur les projets émanant des projets qu'elle avait suivi.

Les administrateurs estiment qu'il faut d'abord consulter les ETA visées pour une question éthique : de confidentialité et de respect de la convention passée à cet effet avec l'AWIPH.

- Outplacement : point de la situation

La dérogation actuelle accordée aux ETA arrive à échéance en fin 2011. Actuellement, seules les personnes handicapées affectées à la production sont exclues de cette mesure sauf si elles demandent de pouvoir bénéficier d'une mesure d'accompagnement.

Le CNT veut faire une évaluation de la mesure dans toutes les ETA au niveau fédéral.

La prolongation de cette mesure sera probablement conditionnée à la reconnaissance de cellules de reconversion dans les ETA en cas de licenciement collectif.

- Perte de rendement : dernière information

L'EWETA participe au GT ouvert aux partenaires sociaux au niveau de l'AWIPH

Dernière proposition émanant de l'AWIPH, basée sur le modèle flamand, donnée en réunion du CEFE du 3 mars 2011 :

Nouvelle orientation pour la révision de la grille de perte de rendement : il s'agirait de supprimer totalement l'aspect médical du handicap, de reconsidérer le rôle de l'AIP dans l'évaluation de la perte de rendement et de faire une toute autre nouvelle proposition visant à fixer un forfait d'intervention linéaire majoré en fonction du handicap. Ce forfait intégrerait également d'autres subsides comme le subside à l'entretien.

L'AWIPH entend résoudre la limitation des subsides à 75 % par la même occasion et simplifier le système de subvention.

Pour rappel : à ce jour, 788 travailleurs se situent au-delà du seuil de 75 % de subsidiation.

Il serait intéressant que le secrétariat de l'EWETA puisse disposer des chiffres du subside du 3ème trimestre 2010 que les ETA viennent de recevoir pour pouvoir opérer un contrôle indépendant et augmenter son potentiel de crédibilité.

La prochaine réunion du GT, où sera débattue cette nouvelle proposition, aura lieu le 31 mars 2011 à l'AWIPH.

- Restructuration des organes de gestion de l'EWETA : suivi de la décision du CA du 18 janvier 2011

Résumé de la dernière proposition de restructuration actée par le CA du 18/01/2011

- Bureau réduit
- Pouvoir AG limités
- Pouvoir CA élargis

La vérification des points soulevés en CA du 18 janvier dernier ainsi que l'examen des projets de statuts et de ROI de l'EWETA ont été effectués par une juriste de l'UNIPSO.

Les textes, revus en fonction de l'avis juridique rendu, vont être soumis à l'examen des membres du GT qui se réunira une dernière fois pour finaliser ce travail et le préparer à être présenté au vote de l'AG.

- Séminaire sur les emplois verts organisé par PLS pour les ETA wallonnes le 29 mars 2011

Le 29 mars se tiendra une séance d'info organisée par PLS – Pour La Solidarité sur les « Emplois verts ».

Cette manifestation est organisée dans le contexte de la demande d'étude de la Ministre Tillieux par rapport au plan de relance des ETA wallonnes.

Concrètement l'EWETA est appelée à présenter un état des lieux sur les emplois verts dans les ETA wallonnes.

- Séminaire sur les marchés publics organisé par UNIPSO le 25 mars 2011

Le 25 mars prochain un séminaire « Marchés publics » axé sur le secteur non marchand est organisé par UNIPSO et UNISOC.

L'EWETA y participera et vous donnera un retour.

- Fonds Expérience professionnelle : demande de prolongation de 6 mois

FEP : cellule créée au sein du SPF Emploi

L'EWETA a introduit un projet sectoriel en mars 2009 via le FSEW.

Le projet arrive à échéance en mars 2011 alors que les objectifs ne sont pas complètement atteints. Une demande de prolongation de 6 mois pour atteindre les objectifs fixés a été introduite auprès de la Ministre de l'Emploi.

Fin de la séance

Fait à Couillet, le 22 mars 2011

Linda Benet

po. Stéphane Emmanuelidis

Président

Sognia Angelozzi

Directrice

